

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

### Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Agnès GREIVELDINGER – Corinne REYTER  
MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI - Claude CHEZEAU – Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA  
– Jacques MAZZICHI – Savério MURGIA – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI

### Excusés et représentés :

Mme Danielle GUILLAUME par Pierre FIZAINE  
M. Patrick WINCKERT par Jean-Pierre BIANCHI  
M. Ignace BERTOLINO par Mario TODESCHINI  
M. Christian BORELLI par Noël BELLI

### Absents :

Mme Christelle SAVARINO  
Mme Rose GOMES DA SILVA  
M. Didier MANTINI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme REYTER Corinne a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1) Indemnité de confection de budget pour l'inspecteur des Finances Publiques ;**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. HEITZ, Trésorier Principal, l'informant que traditionnellement l'adjoint de trésorerie de Longwy bénéficie du versement de l'indemnité de confection de budget.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'attribuer la somme de 50€ (soumise aux retenues réglementaires CSG – RDS et Solidarité) à Mademoiselle Tiphaine MAHE, Inspectrice des Finances Publiques, pour l'indemnité de confection de budget.

### **2) Approbation du rapport sur l'eau 2011 ;**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu du Décret n°95-635 du 06 mai 1995, publié au journal officiel du 07 mai 1995, le Maire est désormais tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'EAU POTABLE.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence de l'information dans la gestion de ce service (disposition qui est inscrite dans la loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi Barnier).

En ce qui concerne l'EAU POTABLE, la Commune faisant partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de Mexy (S.I.E.M.) c'est la Direction Départementale des Territoires qui a rédigé et adressé le rapport du service des eaux pour l'exercice 2011.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte ce rapport annuel comme rédigé,
- charge le Maire d'en assurer l'information

### **3) Demande de subvention au titre de la DETR ;**

Question enlevée de l'ordre du jour.

*Arrivée de M. WINCKERT Patrick*

#### **4) Demande de Subvention du FNP ;**

Le maire fait lecture d'un courrier du Centre de Gestion dans lequel il est fait mention de la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire compétente afin de mettre en place une évaluation des risques professionnels.

Dans ce cadre, il est possible de demander une subvention auprès du FNP qui prendrait donc en charge une partie du coût occasionné par cette évaluation.

M. PODDA Gilbert, ancien ACMO, devient Assistant de Prévention.

Les conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident de demander une subvention auprès du FNP pour l'élaboration du plan de prévention des risques professionnels.

#### **5) Régime indemnitaire du personnel communal**

- **Fonction publique territoriale ;**

VU le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations concernant le régime indemnitaire du Personnel Communal. Il propose aux membres présents d'attribuer en fonction de la façon de servir des agents et de leur très faible absentéisme les indemnités suivantes :

##### **Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) :**

| Grade                                       | Montant de référence annuel | Taux moyen |
|---|-----------------------------|------------|
| Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe | 857,83 €                    | 5,72       |

##### **Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) :**

| Grade   | Montant de référence annuel | Taux moyen |
|---|-----------------------------|------------|
| Technicien                                    | 361,90 €                    | 5,81       |
| Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe     | 464,30 €                    | 5,28       |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe     | 449,29 €                    | 2,054      |
| Animateur                                     | 588,69 €                    | 4,76       |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe | 449,29 €                    | 4,01       |

- **Contrats privés ;**

Le Maire soumet au Conseil les propositions faites par la Commission du Personnel quant au régime indemnitaire du personnel communal relevant du statut privé.

Il propose aux membres présents d'attribuer en fonction de leur assiduité et de leur bonne implication dans leur travail la somme de 250 € à chaque agent.

#### **6) Création de postes ;**

Question enlevée de l'ordre du jour.

#### **7) Modification des rues bénéficiaires de la participation du Fil Bleu ;**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à ce jour l'ensemble des rues de Mexy peut prétendre à des subventions du Fil Bleu.

Vu le nombre de demandes de subvention, il est nécessaire de les rationaliser et de les mettre en conformité avec la réglementation (Conseil Général, Conseil Régional ...).

Il est donc proposé aux conseillers de limiter l'accès au Fil Bleu aux axes structurants et aux rues de l'ancien village, à savoir :

- Route Nationale - Rue de Lorraine - Rue Jules Ferry - Rue de la Piscine - Rue de la Paix - Rue de la Résistance - Rue des Ecoles - Rue du Gros Noyer pour les axes structurants
- Place de la Poste – Rue Pasteur – Rue Victor Hugo – Rue du Bon Puits – Place du Vieux Château pour le vieux village.

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident que les rues énumérées ci-dessus pourront bénéficier des subventions du Fil Bleu.

#### **8) Convention avec le CDG54 pour l'élaboration de documents sur les risques majeurs ;**

Le maire fait lecture d'un courrier du centre de gestion dans lequel il est fait référence à l'aide que le CDG pourrait nous amener pour l'élaboration de notre Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs.

Le coût de cet accompagnement serait de 787.45€.

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

#### **9) Questions diverses.**

- Les délais pour la confection du Mexy Info sont rappelés.
- M. SCROCCARO suggère de mettre en place des jardins partagés sur les différents espaces communaux qui ne sont pas mis en valeur.
- M. MATIC demande une participation communale pour l'édification d'une clôture entre sa parcelle et le parking de la salle des fêtes. Après débat, il est proposé qu'aucune participation ne soit accordée si cette clôture est sur la propriété de M. MATIC, mais qu'une négociation est envisageable si cette clôture est érigée en limite de propriété.
- Une lettre de remerciement sera envoyée à M. et Mme OUDIN pour le don de leur sapin qui siégera sur la place Dufour durant les fêtes de fin d'année.
- La prochaine réunion PLU aura lieu le 4 décembre à 17h.
- M. ROSSETTI propose de faire un blason sur la façade de la mairie pour la somme de 500€ le m<sup>2</sup>.
- La commission d'ouverture des plis pour les travaux de réfection de la rue Jules Ferry aura lieu le 14 décembre à 14h30.
- M. CHEZEAU rappelle que la rue Joliot Curie est en mauvais état. De plus, les arbres auraient besoin d'être taillé à proximité de l'atelier.
- Le compte rendu de la réunion Jeunesse et sport, au titre de la valorisation du bénévolat, est dressé.
- Les circuits bus TGL et SITRAL vont être modifiés.
- Les 4 nouvelles chaînes de la TNT ne seront pas tout de suite déployées par le réseau hertzien de la TNT. Cependant, RIV 54 doit investir pour faire bénéficier ses abonnés de ces nouvelles chaînes dès leur lancement.